

Première publication

1.

*Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Filtrona Suisse SA en liquidation, Crissier***
2.

Décision de dissolution par: Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
3.

Date de la décision: 15.06.2005
4.

Echéance de préavis des créances: **05.09.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Filtrona Suisse SA en liquidation
Messieurs Jones Dylan et Pierre-Alain Killias
, Route de Bussigny 31, 1023 Crissier
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'article 745 alinéa 3 CO.

Etude de MMes André Corbaz et Jean-Luc Marti, notaires
1003 Lausanne

(00122609)